

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHER GRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

January 1971

Food aid in cereal form provided by the
European Economic Community

1. In the Food Aid Convention, signed in 1967, the EEC undertook for three years to supply annually 1 035 000 (metric) tons of wheat or coarse grain (or the equivalent in initially processed products: flour, semolina, etc.), as aid to developing countries.

The first two marketing years have already been completed and the Community is at present preparing the programme for the third.

2. The Community's total commitment (1 035 000 tons) is met partly by Community action and partly by bilateral agreements concluded by the individual Member States. As regards methods, two main types of aid have been adopted:

- (a) "normal" aid;
- (b) "emergency" aid.

Normal aid is intended to alleviate situations of insufficient cereal supplies, which the usual trade methods cannot easily cope with.

Deliveries are made fob Community ports in the normal way and the recipient countries bear transport expenses and risks. The recipient countries also undertake to sell the products supplied as aid on the local market and to allocate the proceeds from such sale to finance development projects of their own choosing.

Exceptionally, the Community may provide emergency aid under special circumstances, e.g. in the wake of natural disasters, famine, etc. In this case, the recipient government must satisfy the Community as to the need for such aid and undertakes to distribute it free of charge to the population.

Deliveries are then made cif, the Community bearing transport and insurance costs to the port of unloading.

Finally, it should be pointed out that, under the Food Aid Convention and whatever the type of aid adopted, supplies of aid must be supplementary to and not replacements for the amounts the recipient country might reasonably have been expected to import on a commercial basis in the absence of such supplies.

.../...

3. The record of Community actions as such shows that about 15 countries, mainly in Asia and Africa, have so far received food aid in cereals, either directly or through international charitable institutions (Joint Church Aid, International Red Cross Committee) (cf. Annex).

In the first marketing year 1968/69, Community action was undertaken on behalf of six countries and two charitable institutions to a total of 301 000 tons, or 29% of the annual Community commitment (1 035 000 tons). The remaining 71% was provided by member countries under bilateral aid agreements.

In the 1969/70, marketing year, ten countries and two organizations received Community aid amounting to 336 900 tons or 32% of the total commitment (the remaining 68% being accounted for by bilateral agreements).

4. The Community aid distributed during the first two marketing years was very favourably received in the developing countries. For the marketing year 1970/71 (cf. Annex) and in addition to the emergency aid already granted by the Council (Jordan 15 000 tons, Pakistan 35 000 tons, Peru 15 000 tons, Turkey 18 600 tons¹), the Community has received 19 requests for food aid (including three from international institutions) involving a total of about 2 650 000 tons, which is considerably higher than its full commitment.

These requests are at present being examined in the Council of Ministers on the basis of a Commission memorandum submitted in December, and the 1970/71 Community programme should therefore be adopted in the very near future.

¹ 20 000 tons of emergency aid granted in April 1970, of which 1 400 tons appear in the 1969/70 balance.

PAYS	Campagne 1968/69. (en tonnes)		Campagne 1969/70 (en tonnes)		Campagne 1970/71 (en tonnes) Quantités demandées à la Communauté
	Aide Communautaire	Aides nationales	Aide Communautaire	Aides nationales	
Afghanistan		10.000			50.000
Algérie					50.000
BAWA				28.500	
Ceylan		45.000	14.000	39.700	
Chili		100		5.000	
Congo-Kinshasa		5.000		5.000	
Burundi		2.500			
Corée du Sud		6.000			
Inde	80.000	99.000			
Indonésie	56.000	60.500	60.000	48.000	216.000 (3)
Jordanie		7.000		7.000	100.000 (3)
Liban			15.000	14.000	50.000
Mali		3.500	30.000	1.500	13.590 (3)
Mauritanie		3.000		3.000	
Maroc					548.200 (2)
Ile Maurice		2.500		6.000	
Niger			15.000		
Nigéria				1.580	
Hauts-Volta		10.000			
Pakistan	50.000	31.900	80.000	75.000	300.000
Philippines					
RAU		172.000		222.000	451.000 (3)
Rwanda		2.500		2.500	16.180 (3)
Sénégal		4.000			
Somalie		4.000		6.000	
Soudan	20.000	2.000	10.000	12.000	90.000
Syrie		15.000		10.000	80.000
Tunisie	20.000	81.500	35.000 (1)	67.000	117.500
Turquie	50.000	83.000	50.000 + 1.400	67.100	300.000
Yémen-Nord		15.000	14.000	16.000	200.000
Yémen-Sud (Républ.)		4.000			
Nigéria/Biafra (J.C.A.-C.I.O.R)	25.000	2.500			
PAM J.C.A. Croix-Rouge		57.500	8.000 4.500	57.500	8.000 10.000
UNWRA		5.000		3.200	42.280 (3)
Reliquat				1.920	
Total	301.000	734.000	336.900	699.500	2.642.750

(1) Ces 1.400 tonnes ont été affectées dans le cadre de l'aide d'urgence de 20.000 tonnes décidée par le Conseil en avril 1970 (les 18.600 tonnes restantes étant imputées à l'exercice 1970/71).

(2) Il ne s'agit pas à proprement parler de la quantité demandée par le Gouvernement marocain, mais de déficit que le Gouvernement marocain demande à la Communauté de contribuer à combler dans toute la mesure du possible.

(3) Sous forme de farine de froment pour la totalité de la demande sauf pour la RAU (100.000 tonnes de farine de froment représentant 151.000 tonnes d'équivalent céréales brutes) et le Rwanda (5.267 tonnes de farine de froment représentant 7.953 t. d'équivalent céréales brutes et de 4.570 t. de farine de maïs représentant 8.227 t. d'équivalent céréales brutes).

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHER GRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, janvier 1971

L'aide alimentaire en céréales de la
Communauté économique européenne

1 - Dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire, signée en 1967, la CEE s'est engagée pour trois ans à fournir annuellement 1.035.000 tonnes de blé ou de céréales secondaires (ou d'équivalent en produits de première transformation : farine, semoules, etc...) à titre d'aide aux pays en voie de développement. Les deux premières campagnes ont déjà été réalisées et la Communauté prépare actuellement le programme de la troisième campagne.

2 - L'engagement global de la Communauté (1.035.000 tonnes) est mis en œuvre pour partie sous forme d'actions communautaires, pour partie sous forme d'actions bilatérales réalisées par chacun des Etats membres. Quant aux modalités d'intervention, deux grands types d'aide ont été retenus :

- les aides dites "normales";
- les aides dites "de secours d'urgence".

L'aide normale est destinée à parer à des situations d'insuffisance de disponibilités en céréales, auxquelles, il est difficile de remédier par la voie commerciale normale. Les livraisons s'effectuent normalement fob ports Communauté et les pays bénéficiaires assurent à leurs frais et risques le transport. En outre, le pays bénéficiaire s'engage à vendre sur le marché local les produits fournis à titre d'aide et à affecter les fonds de contrepartie ainsi dégagés au financement de projets de développement qu'il choisit lui-même.

D'autre part, la Communauté peut, dans des cas exceptionnels, fournir une aide à titre de secours d'urgence à la suite de situations particulières telles que catastrophes naturelles, famine, etc... En ce cas, le Gouvernement bénéficiaire doit justifier la réalité de ce besoin d'aide et s'engage à distribuer l'aide gratuitement aux populations nécessiteuses. Les livraisons sont alors effectuées Caf, la Communauté prenant à sa charge les frais de transport et d'assurance jusqu'aux ports de débarquement. Enfin, il convient de préciser qu'en vertu des dispositions de la Convention d'aide alimentaire et quel que soit le type d'aide retenu, il est prévu que les fournitures à titre d'aide doivent s'ajouter et non se substituer aux importations commerciales du pays bénéficiaire raisonnablement prévisibles en l'absence de telles fournitures.

3 - En ce qui concerne le bilan des actions de la Communauté en tant que telle (actions communautaires), une quinzaine de pays, d'Asie et d'Afrique principalement, ont bénéficié jusqu'à présent de l'aide alimentaire en céréales soit à titre direct, soit par l'intermédiaire d'institutions charitables internationales (Joint Church Aid, Comité international de la Croix-Rouge).

.... /

- Pour la première campagne 1968-1969, des actions communautaires ont été décidées en faveur de six pays ainsi que de deux institutions charitables pour un montant total de 301.000 tonnes, soit 29 % de l'engagement annuel global souscrit par la Communauté (1.035.000 t.). Le restant (71 %) a été engagé par les pays membres à titre d'aide bilatérale.
- Lors de la campagne 1969-1970, dix pays et deux organismes ont été les bénéficiaires des aides communautaires, pour un montant total de 336.900 tonnes, soit 32 % de l'engagement global (le restant - 68 % - ayant fait l'objet d'engagements bilatéraux).

4 - L'aide communautaire distribuée lors des deux premières campagnes a reçu un écho très favorable auprès des pays en voie de développement. En effet, pour l'exercice 1970/1971, et en plus des actions d'urgences déjà décidées par le Conseil (Jordanie 15.000 tonnes, Pakistan 35.000 tonnes, Pérou 15.000 tonnes, Turquie 18.600 tonnes) (1), la Communauté a reçu 19 demandes d'aide alimentaire (dont 3 d'institutions internationales) portant sur un total de l'ordre de 2.650.000 tonnes, soit un montant très sensiblement plus élevé que l'engagement global auquel elle a souscrit.

Ces demandes font actuellement l'objet d'un examen au sein du Conseil des Ministres sur la base d'une communication de la Commission qui lui a été adressée au cours du mois de décembre et le programme 1970/71 de la Communauté devrait donc être très prochainement arrêté.

(1) Action d'urgence de 20.000 tonnes décidée en avril 1970 dont 1.400 tonnes sont imputables à l'exercice 69/70.

PAYS	Campagne 1968/69. (en tonnes)		Campagne 1969/70 (en tonnes)		Campagne 1970/71 (en tonnes) Quantités demandées à la Communauté
	Aide Communautaire	Aides nationales	Aide Communautaire	Aides nationales	
Afghanistan		10.000			50.000
Algérie					50.000
EAMA				28.500	
Ceylan		45.000	14.000	39.700	
Chili		100		5.000	
Congo-Kinshasa		5.000		5.000	
Burundi		2.500			
Corée du Sud		6.000			
Inde	80.000	99.000			
Indonésie	56.000	60.500	60.000	48.000	216.000 (3)
Jordanie		7.000		7.000	100.000 (3)
Liban			15.000	14.000	50.000
Mali		3.500	30.000	1.500	13.590 (3)
Mauritanie		3.000		3.000	
Maroc					548.200 (2)
Île Maurice		2.500		6.000	
Niger			15.000		
Nigéria				1.580	
Haute-Volta		10.000			
Pakistan	50.000	31.900	80.000	75.000	300.000
Philippines				222.000	451.000 (3)
RAU		172.000		2.500	16.180 (3)
Rwanda		2.500			
Sénégal		4.000			
Somalie		4.000		6.000	
Soudan	20.000	2.000	10.000	12.000	90.000
Syrie		15.000		10.000	80.000
Tunisie	20.000	81.500	35.000 (1)	67.000	117.500
Turquie	50.000	83.000	50.000 + 1.400	67.100	300.000
Yémen-Nord		15.000	14.000	16.000	200.000
Yémen-Sud(Républ.)		4.000			
Nigéria/Biafra (J.C.A.-C.I.C.R)	25.000	2.500			
PAM J.C.A. Croix-Rouge		57.500	8.000 4.500	57.500	8.000 10.000
UNWRA		5.000		3.200	42.280 (3)
Reliquat				1.920	
Total	301.000	734.000	336.900	699.500	2.642.750

(1) Ces 1.400 tonnes ont été affectées dans le cadre de l'aide d'urgence de 20.000 tonnes décidée par le Conseil en avril 1970 (les 18.600 tonnes restantes étant imputées à l'exercice 1970/71).

(2) Il ne s'agit pas à proprement parler de la quantité demandée par le Gouvernement marocain, mais de déficit que le Gouvernement marocain demande à la Communauté de contribuer à combler dans toute la mesure du possible.

(3) Sous forme de farine de froment pour la totalité de la demande sauf pour la RAU (100.000 tonnes de farine de froment représentant 151.000 tonnes d'équivalent céréales brutes) et le Rwanda (5.267 tonnes de farine de froment représentant 7.953 t. d'équivalent céréales brutes et de 4.570 t. de farine de maïs représentant 8.227 t. d'équivalent céréales brutes).